

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-32

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Procuration : 1

REÇU LE :
30 MARS 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 12 MARS à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2018

Date d'affichage : 08/03/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Didier MAURY

Absents avec Procuration (1) : Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.

La séance est ouverte à 20 H05.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Eva BIETH est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : Demande de subventions Fonds Départemental d'Action Locale

Monsieur le Maire expose :

Mme Annabel Augustin et Mme Fanny Kuhnt en tant qu'agents du Conseil départemental de l'Ariège quittent la séance pendant les débats et le vote de ce point.

La Mairie a commencé et va se lancer dans la remise en état d'un certain nombre de bâtiments communaux.

Dans ce cadre pour réduire les coûts d'investissement, nous allons solliciter le Conseil départemental de l'Ariège qui soutient les communes dans le financement de divers travaux au titre du Fonds Départemental d'Action Locale.

Différents types de travaux vont faire l'objet de demande de subvention.

Les travaux ont été découpés afin de déposer plusieurs demandes de Fonds Départemental d'Action Locale auprès du Conseil départemental.

1/ L'École communale avec la réfection du plancher de la classe de CP-CE1 pour un coût HT de 6 201 euros.

PLAN DE FINANCEMENT

	MONTANT	%
FDAL	2 480,40 €	40,00%
DETR	2 480,40 €	40,00%
AUTOFINANCEMENT	1 240,20 €	20,00%
TOTAL	6 201,00 €	100,00%

Le montant de la subvention Fonds Départemental d'Action Locale sollicité s'élève à 2480,40 euros, soit 40% du coût des travaux.

2/ la rénovation des logements communaux pour un montant HT de 52 941,51 euros :

Il s'agit des travaux de rénovation sur différents logements de la commune (la Coupière et logements de l'école,): électricité, peinture, isolation, réfection de toit, achat de poêle à granulés, pour 52 941,51 euros.

Le temps de travail des agents étant une dépense éligible est comptabilisé dans ce montant pour 34 380 euros correspondant à une estimation de 3 mois de coût salarial des 4 agents techniques.

Le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant	%
FDAL	21176.60 €	40.00%
AUTOFINANCEMENT	31764.91 €	60.00%
TOTAL	52941.51 €	100.00%

Le montant de la subvention Fonds Départemental d'Action Locale sollicité s'élève à 21176,60 euros, soit 40% du coût des travaux.

3/ La mise aux normes de bâtiments communaux, la salle polyvalente et l'école : changement des portes et mise en accessibilité de l'école pour un montant HT de 31 948,38 euros.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

	MONTANT	%
FDAL	7 666,70 €	24,00%
DTER	8 946,00 €	28,00%
CONSEIL REGIONAL	8 946,00 €	28,00%
AUTOFINANCEMENT	6 389,68 €	20,00%
TOTAL	31 948,38 €	100,00%

Le montant de la subvention Fonds Départemental d'Action Locale sollicitée s'élève à 7666,70 euros, soit 24% du coût des travaux.

Les autres aides affichées ont déjà été validées lors du Conseil municipal du 26 janvier 2018.

Le total de ces travaux s'élève à 91 090,89 euros pour une demande Fonds Départemental d'Action Locale de 31 323,71 euros, soit 34,38%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et votants (12):

- de valider les plans de financement des différents travaux énoncés ci-dessus ;
- de solliciter le Conseil départemental de l'Ariège pour une subvention au titre du FDAL pour les 3 demandes suivantes:
 1. pour les travaux de réfection de la classe de l'école : demande de 2 480,40 euros, soit 40% du coût des travaux de 6 201 € HT.
 2. pour la rénovation des logements communaux : demande de 21 176,60 euros, soit 40% du coût des travaux de 52 941,51 € HT
 3. pour la mise aux normes de bâtiments communaux : demande de 7 666,70 euros, soit 24% du coût des travaux de 31 948,38 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités utiles nécessaires à la demande de subvention Fonds Départemental d'Action Locale auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, dont le dépôt des trois demandes de subventions sur le site internet dédié.
- d'inscrire les crédits correspondants (en dépenses et en recettes) au budget de la commune.

A Serres sur Arget, le 12 mars 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

30 MARS 2018

PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du